

Tableau 1

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

La Financière Responsable - 9695002LS2XZA1T4CW47

Résumé :

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de La Financière Responsable (LFR) : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Pour plus de détails sur les informations en matière de durabilité, il convient de consulter le document d'information disponible via le lien ci-après : <https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite-SFDR-10-LFR-EDD-AS-et-LIR.pdf>

Toutes les données financières nécessaires aux calculs sont issues de FactSet.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (Tableau 1)

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Éléments de mesure	Source(s)	Incidences 2023	Taux de couverture 2023 (%AuM)	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	Données publiées par les entreprises	2 351,7	100,0%	4 378,6	La forte diminution par rapport à 2022 est principalement due à la sortie d'AP Moller Maersk des portefeuilles en février 2023		
		Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	Données publiées par les entreprises	1 544,7	100,0%	1 649,2			
		Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	Données publiées par les entreprises	55 465,6	99,8%	33 082,7	L'entreprise Ashtead ne reporte pas cet indicateur L'augmentation par rapport à 2022 peut s'expliquer par 2 facteurs: - L'entrée de Carel Industries dans les trois fonds en avril 2023 et de GTT dans les fonds LFR Euro Développement Durable ISR et LFR Actions Solidaires ISR en novembre 2022 - Plusieurs entreprises ont étendu le périmètre de calcul de leur scope 3	Ashtead est sortie du fonds LFR Inclusion Responsable ISR en avril 2023	
		Emissions totales de GES (en tonnes d'équivalent CO2)	Données publiées par les entreprises	59 362,0	100,0%	39 110,5			
		2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	Données publiées par les entreprises	429,2	100,0%	322,1		
		3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires)	Données publiées par les entreprises	1 353,8	100,0%	707,4		Dans le cadre du label ISR, nos fonds SIR s'engagent à avoir une intensité carbone plus faible que leur indice de référence
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises	2,9%	100,0%	3,6%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Données publiées par les entreprises	51,5%	99,4%	56,7%	L'entreprise Alten, présente dans les trois fonds, ne reporte pas cet indicateur		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Données publiées par les entreprises	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 1,00 NACE code D: 1,91 NACE code E: N/A NACE code F: 0,07 NACE code G: 0,02 NACE code H: 0,03 NACE code L: N/A	100,0%	NACE code A: N/A NACE code B: N/A NACE code C: 0,36 NACE code D: 1,29 NACE code E: N/A NACE code F: 0,11 NACE code G: 0,02 NACE code H: 1,00 NACE code L: 3,02	N/A: non applicable car aucun investissement dans le secteur concerné		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises, données issues de Factset sinon	17,6%	93,4%	18,7%	En raison des disparités de reporting des sociétés sur ce sujet, nous considérons que cet indicateur est difficilement analysable et peu exploitable.		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Données publiées par les entreprises	0,017	13,9%	0,016	Le taux de couverture est très faible ce qui rend cet indicateur difficilement analysable et peu exploitable		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Données publiées par les entreprises	0,714	88,6%	0,561	En 2023, Vinci a élargi le périmètre de reporting de ses déchets dangereux, ce qui entraîne une forte augmentation		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Eléments de mesure	Source(s)	Incidences 2023	Taux de couverture 2023 (%AuM)	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises, veille et suivi des controverses.	0,0%	100,0%	0,1%	Selon la politique d'exclusion de LFR, sont exclues de nos portefeuilles ISR les entreprises présentant des infractions avérées en matière sociale ou de droits de l'Homme
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises	0,9%	100,0%	4,7%	L'entreprise Interparfums, présente dans les trois fonds, n'a pas de politique spécifique sur la question
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (en %)	Données publiées par les entreprises	6,0%	29,1%	5,0%	Le taux de couverture est très faible ce qui rend cet indicateur difficilement analysable et peu exploitable
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (avec utilisation de proxies)	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (en %)	Données publiées par les entreprises; à défaut, données des filiales obligées de reporter cette donnée (UK, Suisse, ...); ou estimations lorsqu'elles sont possibles et pertinentes	6,6%	66,7%	8,8%	L'utilisation de ces proxies, ainsi que d'estimations nous permet d'atteindre un taux de couverture de 66,7%. Malgré cela, cet indicateur reste difficilement analysable et peu exploitable car les données d'une filiale ne sont pas toujours représentatives de la société
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Tous organes confondus	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Données publiées par les entreprises	33,1%	98,2%	31,9%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Conseils d'administration		Données publiées par les entreprises	42,9%	100,0%	40,7%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance Comités exécutifs		Données publiées par les entreprises	21,6%	98,2%	20,8%	L'entreprise Carel Industries, présente dans les trois fonds, ne donne pas de détail sur la composition de son comité exécutif
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises	0,0%	100,0%	0,0%	
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ							
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (Tableau 2)							
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises	9,2%	100,0%	12,6%	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION (Tableau 3)							
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en % de l'actif)	Données publiées par les entreprises	21,5%	100,0%	10,1%	L'augmentation est due à une appréciation plus stricte de l'existence d'une politique de prévention des accidents
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité							
<p>La Financière Responsable a formalisé une politique de gestion des risques de durabilité. Le document synthétise et centralise l'ensemble des politiques relatives aux aspects ESG (exclusions, gestion des controverses, votes, engagements, processus d'investissement, etc.) disponible via le lien ci-après : https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabiliteC3%A9-SFDR.pdf. L'implication des politiques ESG dans la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ("PAI") s'illustre pleinement dans les travaux de recherche, d'analyse et d'appréciation des gérants lors de la rédaction des notes IVA[®]. Chaque cas d'investissement est intégralement documenté et présenté au Comité d'Investissement mensuel présidé par le responsable de la gestion et soumis au contrôle de l'équipe Conformité.</p> <p>La documentation réglementaire est validée par les instances de gouvernance sur une base annuelle lors de la revue. L'organe de direction de LFR a approuvé ces politiques en mai 2023.</p>							
Politiques d'engagement							
<p>La Financière Responsable a formalisé et mis en place une politique d'engagement et de votes aux Assemblées Générales. Chaque année, elle publie un rapport intégrant les politiques, les actions d'engagement menées et leurs objectifs ainsi que les votes exercés aux Assemblées Générales. Ces votes sont intégralement divulgués, conformément aux exigences du Label ISR. Le compte rendu d'engagement actionnarial intègre ces éléments : https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Compte-rendu-de-la-politique-dengagement-actionnarial.pdf</p> <p>Concernant les Indicateurs relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité ("PAI"), La Financière Responsable s'est fixée comme objectif d'obtenir des données de qualité. Ces données sont récoltées directement auprès des entreprises lorsqu'elles ne sont pas disponibles dans leur documentation publique. Tous les PAI peuvent faire l'objet d'une démarche d'engagement afin d'améliorer le taux de couverture de l'ensemble des indicateurs.</p>							
Références aux normes internationales							
<p>Les normes internationales font, ici, référence aux principes du Pacte Mondial de l'ONU, aux conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP). En la matière, le processus d'investissement de La Financière Responsable a défini un objectif extra-financier pour ce fonds : une majorité d'entreprises signataires du Pacte Mondial de l'ONU. Par ailleurs, les violations des principes de ce Pacte constituent un facteur d'exclusion des entreprises. Pour davantage d'informations, il convient de se référer à notre politique de gestion des risques de durabilité : https://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-des-risques-de-durabiliteC3%A9-SFDR.pdf</p> <p>Aucun scénario climatique prospectif n'a été mis en place.</p>							
Comparaison historique							
<p>La Financière Responsable a publié en 2023 sa première déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, portant sur l'année 2022. Les données de la colonne "Incidences 2022" sont tirées de ce précédent rapport et permettent une comparaison avec 2023. Par contre, la comparaison avec chacune des 5 dernières périodes exigée par la réglementation SFDR n'est pas encore possible car l'historique est à ce jour insuffisant.</p>							